

Communiqué

Dominique Viard président du Comité Régional FNPPSF des Pêcheurs de Loisir en Mer Nord Pas de Calais (CRPLM 59/62) souhaite apporter quelques mises au point suite à une réunion tenue le 13 septembre à Etaples sur mer. Cette réunion s'est tenue à l'initiative de Fabrice Gosselin Président des Pêcheurs à Pieds de la Côte d'Opale et Président du collectif de défense contre la prolifération des phoques et veaux marins ; elle s'adressait aux pêcheurs à pieds de la côte d'opale inquiets, à juste titre, sur l'avenir de leur loisir.

Invité à l'assemblée de pêcheurs à pied citée plus haut, D. Viard, a été questionné à propos du programme européen « LIFE ». Il a donc rappelé quelle est la nature de l'engagement de la FNPPSF dans ce programme et précisé les objectifs auxquels notre fédération a accepté de participer.

Il s'agit des objectifs B3 et B6, le premier visant à l'évaluation de la ressource dans une démarche de science participative, le second visant à la sensibilisation des pêcheurs à pied plaisanciers aux bonnes pratiques et à leur information.

A ce jour, l'engagement de la FNPPSF est maintenu, sa participation aux objectifs B3 et B6 n'est pas remise en cause.

Les propos tenus par Fabrice Gosselin sur ce sujet et relatés dans la presse sont totalement erronés et ne peuvent être pris en considération. Cette personne n'est en aucun cas habilitée à s'exprimer au nom de la FNPPSF.

D.Viard rappelle que le CRPLM 59/62 tout comme la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France dont il est le représentant, oeuvrent depuis des années à la défense et à la promotion d'une pratique éco responsable de la pêche de loisir . Cet objectif est poursuivi sans relâche et constitue un des fondements de l'action de la FNPPSF. Il est affiché clairement, est nettement affirmé et ne peut laisser place au doute.

Par ailleurs, D Viard juge utile de procéder à une nécessaire clarification : nul ne peut se réclamer, ni du CRPLM 59/62 ni, à fortiori, de la FNPPSF s'il n'est pas membre de ces organisations ; nul non plus ne peut les engager, sans avoir reçu mandat pour ce faire. Ceci vaut, sans équivoque, pour les adhérents mais aussi et à plus forte raison pour les non adhérents.

La FNPPSF seul organisme officiel représentant les pêcheurs à pied dans les structures institutionnelles entend bien défendre leurs droits chaque fois qu'ils sont menacés. Ensemble, tous ensemble, réunis dans le cadre d'une fédération nationale, nous serons plus forts pour nous faire entendre.

